



CHÔMEURS
APEIS
PRÉCAIRES



Elections 2012 : Les chômeurs et précaires font entendre leur voix !

Aujourd'hui, les chômeurs et précaires se sont retrouvés au Fouquet's...

Ce n'est pas tellement que ce lieu nous fasse rêver : loin de chez nous, très bruyant, jamais de place, nous avons franchement de meilleures adresses...

Mais le Fouquet's est un symbole qui ne doit pas être oublié :

- **Symbole des inégalités qui s'accroissent chaque jour davantage !**
- **Symbole aussi de cinq années d'une politique qui a détruit des centaines de milliers d'emplois !**
- **Symbole enfin des ultimes absurdités de son client le plus célèbre : un référendum sur les droits des chômeurs et les travaux d'intérêt général pour les allocataires du RSA, le tout sur fond de criminalisation des précaires et avec pour seule ambition de jeter les smicards contre les précaires, afin que ces derniers demeurent dans la culpabilité et que les premiers évitent de lever la tête vers ceux qui gagnent le plus !**

Face à tous ces scandales et à toutes ces gesticulations, les chômeurs et les précaires affirment qu'une véritable politique de l'emploi et des revenus est possible grâce à une autre répartition, enfin équitable, des richesses produites, ce qui passe par une réforme radicale de notre fiscalité.

Et cette nouvelle politique passe au moins par quelques règles nouvelles et quelques changements radicaux :

- **Un emploi stable pour tous**, librement choisi et permettant de vivre décemment.
- **A défaut d'emploi, l'indemnisation décente de toutes les formes de chômage.**
- Davantage de moyens pour que les chômeurs accèdent à **de vraies formations**, librement choisies.
- **Une augmentation substantielle des minima sociaux** (allocation liée à l'individu et non au foyer fiscal) Et cela dès la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans.
- **Une retraite décente pour tous à partir de 60 ans** y compris pour les chômeurs non indemnisés et les allocataires du RSA.
- **Une réforme de Pôle emploi** : plus de moyens pour accompagner les chômeurs vers l'emploi ; une séparation claire des deux fonctions principales: « indemnisation » et « accompagnement vers l'emploi » ; **l'arrêt immédiat des radiations** et la sortie de la mission de contrôle des chômeurs qui doit être rendue aux directions du travail.